



PARCOURS SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVENTION

– Exercice d'évacuation du bâtiment –

Formation Initiale

PRATIQUE
100%



Pour contrer les risques incendie, et montrer à votre personnel comment réagir de la meilleure des façons, prévoyez un exercice en réel !

Organisez un exercice - EVAC - !



Formation Intra-Entreprise
– une session personnalisée, quand vous le souhaitez –



Formation en Distanciel
– de votre bureau ou de chez vous, suivez votre formation –



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour but **d'effectuer** au sein de votre entreprise un exercice d'évacuation, avec un formateur professionnel. Afin de pouvoir observer **l'organisation** et les **réactions** de votre personnel dans une mise en situation directe.

La session prévoit un temps de **préparation** et **d'observation**.

PUBLIC

Tout le personnel travaillant dans la structure.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- **Être capable de :**
 - tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risque
 - effectuer une levée de doutes et de réagir de manière adaptée face au danger.
 - connaître et reconnaître les différentes fonctions dans l'équipe d'évacuation
 - connaître sa place dans le processus d'évacuation des personnes
 - connaître et utiliser les moyens d'extinction
 - alerter et savoir accueillir les secours.
 - déclencher/reconnaître l'alarme incendie
 - être acteur de l'évacuation.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Situations pratiques, approche personnalisée, immersion interactive, exemples précis.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis, en matière de sécurité incendie, n'est nécessaire à cette formation.

DURÉE

La session est d'une durée de 00 heures 45.

EFFECTIF

Effectif minimum : 4 apprenants
Effectif maximum : l'entreprise

ATTRIBUTION FINALE

Compte-rendu global de l'exercice.
Notification sur le registre de sécurité.
Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Une formation d'actualisation des compétences est recommandée tous les six mois.

RÉFÉRENCES REGLEMENTAIRES

R4227-39. "Ces exercices et essais doivent avoir lieu au moins tous les six mois."



INTERVENANT

FORMATEUR DISPOSANT
D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL DE
QUINZE ANNÉES EN SÉCURITÉ CIVILE
OU EN SÉCURITÉ INCENDIE.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

UNE THÉORIE ADAPTÉE, POUR UNE
COMPRÉHENSION COMPLÈTE
UNE PRATIQUE PASSIONNANTE
POUR APPRENDRE.



DISPOSITIONS

DES CAS ET EXERCICES
PRATIQUES DE MISE EN
SITUATION,
EVALUATION FORMATIVE